

# Taxe d'apprentissage : comment l'utiliser ?

**L**es conditions d'utilisation de la taxe d'apprentissage sont très strictes pour les lycées sous contrat », a exposé Robert Thune, directeur général de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Invité à la dernière assemblée générale du syndicat ASP<sup>1</sup>, le 5 décembre 2006, il a rappelé le principe d'annualité : « Les fonds ne doivent pas être thésaurisés ou reportés, sauf autorisation préalable. » D'autre part, l'utilisation essentielle doit avoir lieu dans le cadre de dépenses d'équi-

peusement. Il est nécessaire de limiter celles de fonctionnement, car dans de nombreux cas elles sont couvertes par d'autres contributions. Sont prohibées, en revanche, les dépenses afférentes à la construction et les aménagements immobiliers, les assurances, les loyers...

Mais quelles dépenses d'équipement sont autorisées ? L'achat de machines-outils et de matériel pédagogique ayant un intérêt démontré. Ces acqui-



**Essentiel.** Sur le site internet d'ASP, tous les documents relatifs à la taxe d'apprentissage.

sitions et leur suivi sont aussi très réglementés : « Un inventaire comptable et physique doit être effectué afin de vérifier que le matériel est affecté aux formations bénéficiaires uniquement. » Il faut savoir que le matériel n'est pas cessible. Il n'est pas propriété de l'établissement, mais celle de l'État jusqu'à sa mise au rebut. Robert Thune a aussi précisé, en réponse à une question de la salle, que la taxe d'apprentissage peut financer les visites des salons professionnels (frais de transport et d'entrée au salon),

mais qu'il est interdit de recourir aux services d'une agence de voyages. « Attention, la réglementation est en cours de modification et elle évolue très vite », a-t-il conclu. En cas de doute, on pourra consulter ASP.

**SH**

1. Au service de la profession (ASP) est l'organisme national habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les établissements catholiques sous contrat. Adresse : 22 rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 01 42 22 13 60. Internet : [www.asponline.org](http://www.asponline.org)